



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

SOUS-PREFECTURE DE LENS
Bureau du développement du territoire
Affaire suivie par Béatrice MACIEJEWSKI
☎ 03.21.13.47.33
✉ beatrice.maciejewski@pas-de-calais.gouv.fr

Lens, le **21 JUIL. 2017**

Compte rendu de réunion
Comité de pilotage de l'étude « SLGRI Haute-Deule » - Amélioration de la
connaissance du risque inondation par ruissellement et orientations – Phase 1
Jeudi 29 juin 2017

La réunion était présidée par Madame Élodie DEGIOVANNI, sous-préfète de Lens.

La liste des participants (annexe 1) ainsi que la liste des communes proposées à l'étude pour la phase 2 (annexe 2) sont jointes au présent compte rendu.

Les documents présentés sont téléchargeables à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/Les-etudes/Etude-ruissellement-SLGRI-Haute-Deule>

Objet de la réunion :

- Valider l'ensemble des livrables de la première phase de l'étude sur l'amélioration de la connaissance du risque inondation par ruissellement dans les bassins versant de la Haute-Deûle, notamment les cartes du phénomène d'inondation par ruissellement.
- Engager la deuxième phase de l'étude qui portera sur un territoire plus restreint

Rappel des objectifs de l'étude

La DDTM du Pas-de-Calais a engagé une étude sur l'amélioration de la connaissance du phénomène d'inondation par ruissellement sur le territoire de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) de la Haute-Deûle. Ce périmètre a été élargi pour assurer une cohérence topographique et considérer l'ensemble des zones de production de ruissellement.

L'objectif de cette étude est de réaliser des cartes à la commune sur lesquelles sont identifiées les zones subissant ou générant des inondations et de proposer des orientations de gestion du risque dans l'aménagement du territoire. Cette étude, confiée au bureau d'étude DH&E, se déroule en 2 phases :

- une phase de connaissance historique et d'analyse du fonctionnement du territoire.
- une phase d'identification des secteurs vulnérables sur lesquels des actions pour limiter ou réduire le phénomène d'inondation par ruissellement seront proposées.

Présentation des résultats de la 1ère phase : (cf diaporama)

Débat :

Intervenants	Questions	Réponses
Ablain-Saint-Nazaire	La commune a-t-elle été prise en compte dans l'étude, car elle subit régulièrement des coulées de boues venant des exploitations agricoles situées en amont.	Le périmètre d'étude a été élargi pour intégrer l'ensemble des zones de production. La commune d'Ablain-Saint-Nazaire a été entièrement intégrée ainsi que les communes situées à l'amont Servins, Carency, Gouy-Servins, Villers au Bois.

	Quelles sont les actions à entreprendre pour améliorer la situation ? Faut-il replanter des haies dans les champs ?	Parmi les actions à entreprendre, des haies ou des zones tampon pourront être réalisées. Il faut avant tout favoriser la concertation entre les établissements publics de coopération intercommunale et les professionnels du monde agricole. Mme la sous-préfète le confirme.
Annay-sous-Lens	Suite aux résultats de l'étude, est-il envisagé de modifier les PLU ainsi que certains ouvrages hydrauliques (bassins de rétention, réseaux d'assainissement)?	L'objectif de l'étude n'est pas de remettre en cause les PLU. Les résultats de l'étude feront l'objet d'un porter à connaissance (PAC) aux maires après avoir été validés par le Préfet. Les cartographies de fonctionnement hydraulique pourront être prise en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme, afin qu'elles soient utilement mises à profit par les aménageurs. Mme la sous-préfète regrette que l'arrondissement de Lens, soit le seul qui ne soit pas doté d'un PLU à l'échelle intercommunal.

Présentation de l'étape 2 : (cf diaporama)

L'étape 2 démarrera en septembre 2017 pour une durée de deux mois.

Cette étape portera sur une liste de communes (jointe au présent compte-rendu) pré-sélectionnées par la DDTM et le bureau d'études selon certains critères objectifs tels le niveau d'exposition au risque d'inondation par ruissellement, les modes d'inondation et le type de territoire (urbain ou rural).

Les communes ne figurant pas dans cette liste peuvent néanmoins, par le biais du coupon-réponse joint, faire part à la DDTM de leur souhait d'être intégrées à cette étape.

Intervenants	Questions et/ou observations	Réponses
Mission Bassin Minier	Quels sont les critères retenus pour ces 25 communes ? Est-il pertinent d'associer les communes situées en amont ?	Un diagnostic a été réalisé afin de recenser les communes les plus vulnérables en fonction des différents modes d'inondations, en identifiant les axes d'écoulement, les zones d'accumulation ou encore les zones de ruissellement. Des communes situées en amont sont associées à la démarche afin de mener une réflexion globale sur le ralentissement et la gestion des eaux de ruissellement. Il s'agit de la mise en œuvre de la SLGRI. La stratégie ne s'arrête pas à l'étude mais au découpage du bassin versant selon une typologie des milieux dans une logique amont/aval.
Commune de Wingles	Comment communiquer sur le risque d'inondation ?	Mme la sous-préfète explique qu'il est absolument nécessaire de développer une pédagogie active dans les

		<p>territoires exposés aux inondations.</p> <p>Cabinet d'étude : c'est l'un des objectifs des ateliers.</p>
Commune d'Annay-sous-Lens	Des aides de l'État sont-elles prévues pour des actions préventives ?	<p><u>Action sur la modulation de franchise :</u> Au-delà de 3 catastrophes naturelles reconnues de même nature sur une période de 5 ans, le maire peut demander au Préfet qu'un Plan de Prévention des Risques (PPR) catastrophe naturelle soit prescrit sur sa commune afin que les sinistrés ne subissent pas d'augmentation de la franchise par les compagnies d'assurance. Ce plan n'est valable que pendant une durée de 4 ans.</p> <p><u>Action sur le financement :</u> – Le « Fonds Barnier » est dédié au renforcement de la protection de l'environnement ayant pour objectif de financer des mesures concernant des biens exposés à un risque naturel majeur (étude, mesures foncières). – L'Agence de l'eau finance également certaines actions notamment la déconnexion des réseaux d'assainissement.</p> <p>Mme la sous-préfète invite les trois communautés d'agglomération à développer le maximum de projets stratégiques afin de pouvoir inscrire les actions dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du Bassin Minier.</p>
Ablain-Saint-Nazaire	Le monde agricole est à l'écoute mais n'est pas porteur de projets. Le maire travaille en concertation avec les communes voisines	Mme la sous-préfète se tient à la disposition des élus pour monter en septembre 2017 une réunion avec la Chambre d'agriculture ainsi que la DDTM et la DREAL afin de susciter des stratégies communes.
Mme la sous-préfète	Observe le manque d'une maîtrise d'ouvrage générale sur la problématique inondation	Il s'agit précisément de l'un des objectifs de la prise de compétence GEMAPI.
Annay-sous-Lens	Soulève un défaut d'ingénierie à la CALL	Mme la sous-préfète insiste une nouvelle fois sur l'urgence qu'il y a à se doter d'une organisation intercommunale à la hauteur des enjeux du territoire.
Commune d'Auby	À qui s'adresser dans la mesure ou plusieurs sous-préfets et 2 DDTM sont concernés	Un sous-préfet coordonnateur sera désigné.

La sous-préfète,


Élodie DEGIOVANNI

Liste des participants

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

- Mme Guenaele BAUDE-LEGULUDEC, chargée de mission

DDTM du Pas-de-Calais

- Mme Émilie RENARD, adjointe au chef du service de l'environnement
- M. Christian HENNEBELLE, service de l'environnement, responsable de l'unité Gestion des risques
- Mme Doriane MAHE, service de l'environnement, adjointe au chef de l'unité Gestion des risques
- Mme Mélanie PONTEL, service de l'environnement, unité Gestion des risques

Sous-Préfecture de Lens

- Mme Karine QUIGNON, chef du bureau du développement du territoire
- Mme Béatrice MACIEJEWSKI, chargée de l'environnement

Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay

- Mme Flora TIVELET, service gestion des milieux aquatiques

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

- M. Gaëtan BOYER, directeur du service eau et assainissement
- Mme Christine DOUCHE, service eau et assainissement

Communauté de communes Osartis Marquion

- Mme Delphine LEFEBVRE, technicienne cours d'eau

SYMSAGEL

- M. Daniel DEFIWS, directeur général des services
- Mme Sarah DUVERNEY, chargée de cellule PAPI

Cabinet d'études

- M. Olivier SONNET, design hydraulique et énergie

Mission Bassin Minier :

- Mme Sandrine BELLAND, chargée de mission

Communes :

- Ablain-Saint-Nazaire : M. Dominique ROBILLART et M. Philippe VANTORRE, adjoint au maire
- Angres : M. Stéphane THUEUX, technicien maîtrise d'œuvre et M. Eric DEBRABANT
- Annay-sous-Lens : M. Claude VANDENBORREN, conseiller délégué à l'environnement
- Auby : M. Jean-Paul DEROCH, directeur du service urbanisme
- Avion : M. Didier ARMAND, responsable du service CDV
- Billy-Berclau : Mme Nelly POTEAU-FLOTAT, adjointe au maire
- Farbus : M. Jean-François DEPRET, maire
- Fouquières-les-Lens : M. Alexandre FLAMENT, adjoint au maire et M. Jean-Louis COLIN, chargé de projet
- Givenchy-en-Gohelle : Mme Valentine ALLART, adjointe au maire
- Gouy-Servins : Mme Josée GAYANT, adjoint au maire
- Grenay : M. Christian CHAMPIRE, maire, M. BONNACEAU, directeur général des services et Mme Sandie LECLERCQ
- Hénin-Beaumont : Mme Caroline GLORANT
- Hulluch : M. Jean-Pierre FLAMENT, adjoint au maire
- Lievin : Mme Christelle FOUACHE
- Loos-en-Gohelle : M. Didier CARON, directeur des services techniques
- Méricourt : Mme Virginie MOLLET
- Montigny-en-Gohelle : M. Laurent ARDOUIN, directeur du centre technique municipal

- Noyelles-Godault : M. Didier LEBON, adjoint au maire et M. Michel LEMIRE, responsable des espaces verts
- Noyelles-sous-Lens : M. Hervé STOCKMAN, responsable du service technique
- Oignies : Mme Catherine DOMZALSKI-ANDRE, service urbanisme
- Pont-à-Vendin : M. Lino BATLAGLIA, conseiller municipal
- Sallaumines : Mme Véronique DUGARDIN
- Vendin-le-Vieil : M. Francis HIEST, technicien territorial
- Wingles : M. Guillaume CRETON, directeur général des services

Liste des communes retenues pour la deuxième phase de l'étude
Date du 20 juin 2017

- . Ablain-Saint-Nazaire
- . Aix-Noulette
- . Angres
- . Annay sous Lens
- . Auby
- . Avion
- . Bauvin
- . Carency
- . Carvin
- . Courrières
- . Givenchy-en-Gohelle
- . Gouy-Servins
- . Hénin-Beaumont
- . Leforest
- . Libercourt
- . Liévin
- . Loison-sous-Lens
- . Loos-en-Gohelle
- . Ostricourt
- . Sallaumines
- . Servins
- . Souchez
- . Vendin-le-Vieil
- . Villers au Bois
- . Wingles



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

**SLGRI « Haute-Deûle » – Amélioration de la connaissance du
risque inondation par ruissellement et orientations**

Réalisation de la phase 2

La commune de

– est reprise dans la liste des communes retenues

oui non

– souhaite être intégrée à la phase 2 de l'étude

oui non

Si oui, argumentaire :

– souhaite participer à l'atelier de réflexion proposé (2 jours) :

oui non

Bulletin à renvoyer avant le 31 juillet 2017

par mail à: doriane.mahe@pas-de-calais.gouv.fr

ou

par courrier à :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais
Service Eaux et Risques – Unité Connaissance et Prévention des Risques
à l'attention de Madame MAHE Doriane
100, Avenue Winston Churchill
62 022 ARRAS CS 10007